



## Rapport des juges en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa		
<b>Date</b>	Jeudi 15 septembre 2022	<b>Heure de départ</b>	16 h	
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp. : 16 °C)	<b>Vent</b> : 16 km/h (Nord Ouest)		
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
<b>Nombre de courses</b>	10	<b>Courses de qualification</b>	Ø	<b>Inscriptions totales</b> 75/78
<b>Total des paris mutuels</b>	\$198,211			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

<b>Juge en chef</b> Weber Michael	<b>Juge associé</b> Coles, Sharla (à distance)	<b>Juge en formation</b> Rourke, Katelynn
--------------------------------------	---	--

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau :

- Après avoir complété 10 courses de qualification satisfaisantes, Jeff Egan est désormais autorisé à participer aux courses ordinaires.
- Les juges ont opéré un retrait hâtif (erreur d'écurie) pour le cheval, "QUIVERS HANOVER". de la Course 7. L'entraîneur, Gary McDonald, a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle de la CAJO 20.03.01 (i) en provoquant le retrait de son cheval et s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$300. Il s'agit de sa deuxième infraction à cette même règle en 12 mois. Décision #1875557.
- Les juges ont opéré un retrait hâtif (transportation) du cheval, "SELF ISOLATION", de la Course 8.

**Courses :**

1. Le vétérinaire, Dr L. Atack Berthiaume, a opéré un retrait tardif (boiterie) du cheval, "CHEQUE THE MAGIC". On a également autorisé le remboursement de \$1,397. Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours) et doit se qualifier en raison d'un retrait autorisé par le vétérinaire pour deux courses consécutives (règle de la CAJO 20.04.03). Rien d'autre à signaler.
2. Rien à signaler.
3. Rien à signaler.
4. Discussion sur la cadence de la course avec le conducteur du #3, "LOCHABER", (Robbie Robinson), au sujet du deuxième quart (29 59<sup>3</sup>). Compte tenu de l'explication du conducteur selon laquelle le cheval ne voulait pas essayer et des quelques départs du cheval, aucune mesure réglementaire ne sera prise, bien que M. Robinson se soit vu rappeler l'obligation d'un conducteur lorsqu'il effectue le dépassement. Un avertissement officiel a été inscrit sur sa licence. Rien d'autre à signaler.
5. Rien à signaler.
6. Le #4, "ROLLING IN CLOVER", (Guy Gagnon), a subi un bris d'équipement –fer au poteau de ½ mille– et un autre –baguette de tête au poteau de ¾ de mille. Il a terminé la course avec de l'équipement brisé.  
Examen de la cadence de la course (29<sup>2</sup> 100<sup>1</sup>) établie par le #1, "CURRENT DANGER", (Jimmy Gagnon). Le comité n'a pas été d'avis qu'une infraction avait été commise à la règle de la CAJO 22.05.01 (cadence comparable à la classe) comme il a tenu compte de la classe de la course et que le cheval d'en face se trouvait à 2-3 longueurs. Rien d'autre à signaler.
7. Le vétérinaire a opéré un retrait tardif (maladie) du cheval, "ROSE RUN YOLAE", qui a été remboursé. Ce cheval a été inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours). Le #2, "HELLAS ROCKET", (Sebastien Turenne), a subi un bris d'équipement (protège genoux) après le poteau de ¾ de mille et a terminé la course avec une crevaison. Rien d'autre à signaler.
8. **Enquête** et objection pour une obstruction potentiellement survenue après le départ déposée par le conducteur du #6, "SHADOW DAVE", (Mike Healey), arrivé en 2<sup>e</sup> position, contre celui du #2, "STRAIT TO THE POINT", (Darcy Clancy), arrivé en 6<sup>e</sup> position. M. Clancy réclamait que le #6 avait dévié vers le bas et touché le pied avant de son cheval pendant qu'il allait vers la rampe, ce qui n'a pas d'ailleurs été soutenu par la vidéo. L'objection a été donc rejetée.  
Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/9OhuObOSDKk>

9. Le #2, "HOLDIN ACES", (Samuel Fillion), a fait un bris d'allure avant le poteau de ¼ de mille et se qualifie pour les bris d'allure dans deux courses consécutives sur une piste rapide. L'entraîneur en a été averti. Rien d'autre à signaler.
10. Le #4, "SPORT A LUCKY STAR", (Mike Healey), a subi un bris d'équipement (fer) dans le dernier droit et a terminé la course avec de l'équipement brisé. Rien d'autre à signaler.

### **Réclamations :**

#### **Course 3**

Le #2, "HETTIES MAGIC" (1), pour \$10,000, par Limco inc., entraîneur Victor Puddy.